

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 9

Votants: 9

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement convoqué le 21 février 2012, s'est réuni sous la présidence de Pierre FAY, 1er adjoint

Sont présents : Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY par Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI par Pierre FAY

Absents et excusés : Alain MONTAY, Pierre BOUVIER, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE

Secrétaire de séance : Jacqueline HOTTERBECK

DE_2012_05 - Compte Administratif 2011 - budget général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre FAY

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011

dressé par après s'être fait présenter le budget primitif,

le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	438 932.11	596 634.15	512 056.14	731 989.64	950 988.25	1 328 623.79
Total	438 932.11	596 634.15	512 056.14	731 989.64	950 988.25	1 328 623.79
Résultat de clôture		157 702.04		219 933.50		377 635.54
Restes à réaliser	2 932 900.00	179 647.00			2 932 900.00	179 647.00
Total cumulé	2 932 900.00	337 349.04		219 933.50	2 932 900.00	557 282.54
Résultat définitif	2 595 550.96			219 933.50	2 375 617.46	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

BELLOTTO Robert , BLEUSE Annie, CHAILLOL Delphine, DESNOES Claude, FAY Pierre, GARCIN Jean-Pierre, HOTTERBECK Jacqueline, JACQUART Josiane, MARTIN Yvette,

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 9

Votants: 9

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement convoqué le 21 février 2012, s'est réuni sous la présidence de Pierre FAY, 1er adjoint

Sont présents : Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY par Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI par Pierre FAY

Absents et excusés : Alain MONTAY, Pierre BOUVIER, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE

Secrétaire de séance : Jacqueline HOTTERBECK

DE_2012_06 - Compte Administratif 2011 - caisse des écoles

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre FAY
1er adjoint
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011
dressé par après s'être fait présenter le budget primitif,
le budget supplémentaire et les décisions modificatives de
l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice			8 640.39	8 480.00	8 640.39	8 480.00
Total			8 640.39	8 480.00	8 640.39	8 480.00
Résultat de clôture			160.39		160.39	
Restes à réaliser						
Total cumulé			160.39		160.39	
Résultat définitif			160.39		160.39	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

Annie BLEUSE, Claude DESNOËS, Delphine CHAILLOL, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Pierre GARCIN, Josiane JACQUART, Pierre FAY, Robert BELLOTTO, Yvette MARTIN

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 9

Votants: 9

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement convoqué le 21 février 2012, s'est réuni sous la présidence de Pierre FAY, 1er adjoint

Sont présents : Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY par Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI par Pierre FAY

Absents et excusés : Alain MONTAY, Pierre BOUVIER, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE

Secrétaire de séance : Jacqueline HOTTERBECK

DE_2012_07 - Compte Administratif 2011 - Budget de l'eau et assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre FAY
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011
dressé par après s'être fait présenter le budget primitif,
le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice
considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	286 625.23	288 938.92	82 275.60	99 088.49	368 900.83	388 027.41
TOTAL	286 625.23	288 938.92	82 275.60	99 088.49	368 900.83	388 027.41
Résultat de clôture		2 313.69		16 812.89		19 126.58
Restes à réaliser	132 000.00				132 000.00	
TOTAL CUMULE	132 000.00	2 313.69		16 812.89	132 000.00	19 126.58
RESULTAT DEFINITIF	129 686.31			16 812.89	112 873.42	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

BELLOTTO Robert, BRUAND Annie, CHAILLOL Delphine, DESNOES Claude, FAY Pierre, GARCIN Jean-Pierre, HOTTERBECK Jacqueline, MARTIN Yvette

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 21 février 2012, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY par Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI par Pierre FAY

Absents et excusés : Pierre BOUVIER, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE

Secrétaire de séance : Jacqueline HOTTERBECK

DE 2012_08 - Compte de gestion 2011 - Budget général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alain MONTAY, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 0 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 0

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice -1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 0 au 31 décembre 0, y compris la journée complémentaire ; 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 0 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ; 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 0 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à le 29 /02 /2012

Ont signé au registre des délibérations :

BELLOTTO Robert, BLEUSE Annie, CHAILLOL Delphine, DESNOËS Claude, FAY Pierre, GARCIN Jean-Pierre, HOTTERBECK Jacqueline, JACQUART Josiane, MARTIN Yvette,

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement convoqué le 21 février 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY par Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI par Pierre FAY

Absents et excusés : Pierre BOUVIER, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE

Secrétaire de séance : Jacqueline HOTTERBECK

DE_2012_09 - Compte de gestion 2011 - Caisse des écoles

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Alain MONTAY, maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 0 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 0

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice -1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 0 au 31 décembre 0, y compris la journée complémentaire ; 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 0 en ce qui concerne les différentes

sections budgétaires annexes ; 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 0, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à le 29 /02 /2012

Ont signé au registre des délibérations :

Annie BLEUSE, Claude DESNOËS, Delphine CHAILLOL, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Pierre GARCIN, Josiane JACQUART, Pierre FAY, Robert BELLOTTO, Yvette MARTIN

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 21 février 2012, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY par Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI par Pierre FAY

Absents et excusés : Pierre BOUVIER, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE

Secrétaire de séance : Jacqueline HOTTERBECK

DE_2012_10 - Compte de gestion 2011 - Budget de l'eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Alain MONTAY, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 0 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 0

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice -1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 0 au 31 décembre 0, y compris la journée complémentaire ; 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 0 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ; 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 0, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à le 29 /02 /2012

Ont signé au registre des délibérations :

BELLOTTO Robert, BLEUSE Annie, CHAILLOL Delphine, DESNOËS Claude, Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN, HOTTERBECK Jacqueline, MARTIN Yvette

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement convoqué le 21 février 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY par Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI par Pierre FAY

Absents et excusés : Pierre BOUVIER, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE

Secrétaire de séance : Jacqueline HOTTERBECK

DE_2012_12 - Affectation du résultat 2011 - Caisse des écoles

déficit de -160.39

– après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
– statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
– constatant que le compte administratif fait apparaître un décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) Excédent antérieur reporté	350.05
(report à nouveau - créditeur) Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT	
DEFICIT	-160.39
Résultat cumulé au 31/12/2011	189.66
A.EXCEDENT AU 31/12/2011	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	189.66
B DEFICIT AU 31/12/2011	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Présenté par Alain MONTAY, Maire

Délibéré par le Conseil Municipal

à le poët le 29 /02 /2012

A le poët, le 29 /02 /2012

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POËT**

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 21 février 2012, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY par Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI par Pierre FAY

Absents et excusés : Pierre BOUVIER, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE

Secrétaire de séance : Jacqueline HOTTERBECK

DE_2012_13 - Affectation du résultat 2011 - Budget de l'eau

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **excédent de 16812.89€**
-statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
-constatant que le compte administratif fait apparaître un décède
d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) Excédent	18291.83€
antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	16812.89€
DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2011	16812.89€
A.EXCEDENT AU 31/12/2011	16812.89€
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	16812.89€
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - Ig 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2011	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Présenté par Alain MONTAY, Maire
à le Poët le 29 /02 /2012

Délibéré par le Conseil Municipal
à le Poët le 29 /02 /2012

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 11

Votants: 11

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement convoqué le 21 février 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY par Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI par Pierre FAY

Absents et excusés : Pierre BOUVIER

Secrétaire de séance : Jacqueline HOTTERBECK

DE_2012_14 - Ouverture de crédit anticipée en investissement

Monsieur la Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture anticipé de crédit pour le règlement de plusieurs factures émises.

Compte tenu de la date du vote du budget (mi-avril pour obtenir tous les éléments nécessaires : bases des impôts, attribution de subvention...), et que la facture doit être réglée dans les 30 jours suivant la réception de cette dernière, il propose aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à ouvrir les crédit suivants :

- 1700 € à l'opération 18 (Schéma directeur d'eau potable), article 2031 en investissement du budget de l'eau pour la Communauté des Communes du Laragnais
- 7500€ à l'opération 42 (Structuration urbaine) article 238 en investissement du budget général pour la Communauté des Communes du Laragnais

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** l'ouverture des crédits par anticipation suivant :
 - 1700 € à l'opération 18 (Schéma directeur d'eau potable), article 2031 en investissement du budget de l'eau pour la Communauté des Communes du Laragnais
 - 7500€ à l'opération 42 (Structuration urbaine) article 238 en investissement du budget général pour la Communauté des Communes du Laragnais
- **PRECISE** que ces crédits seront inscrit au budget primitif 2012

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement convoqué le 21 février 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY par Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI par Pierre FAY

Absents et excusés : Pierre BOUVIER, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE

Secrétaire de séance : Jacqueline HOTTERBECK

DE_2012_15 - Choix du prestataire pour la maintenance informatique

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux qu'une consultation a été passée par la Communauté des Communes du Laragnais pour la maintenance préventive et curative du parc informatique conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Il présente les devis proposés pour la Commune qui se présentent de la façon suivante :

	Coût de l'intervention horaire en € HT	Coût de l'intervention horaire en € TTC	Délai intervention en jour
AVENIR VISION	40€+0.50€/km	30	1
TECH INFORMATIQUE	40€		2
ALPES CONSEIL	70€+1.02€/km	59.20	1

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis présenté par AVENIR VISION pour un montant HT de 40€ de l'heure d'intervention + 0.50€/km

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présent

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement convoqué le 21 février 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY par Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI par Pierre FAY

Absents et excusés : Pierre BOUVIER, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE

Secrétaire de séance : Jacqueline HOTTERBECK

DE_2012_16 - Acquisition foncière pour la réalisation d'une place publique

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération du 24 octobre 2011 concernant l'achat de terrain pour l'aménagement d'un terrain multifonction.

L'acquisition de cette parcelle doit permettre d'assurer à la fois une aire de stationnement et une liaison douce entre le centre et les zones urbaines diffuses.

Cette zone est inscrite dans le programme d'aménagement solidaire de la Communauté des Communes du Laragnais.

Un dossier de demande de subvention pour cette acquisition a été adressé au Conseil Régional et Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il convient de signer un acte d'engagement dans lequel la collectivité s'engage à réaliser avec l'aide de la région le projet d'aménagement dans un délai de 4 ans sur les parcelles acquises et à ne pas aliéner les parcelles acquises avec l'aide de la région dans un délai de 10 ans à compter du mandatement de la subvention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer l'acte d'engagement régissant les modalités de subventionnement régional dans le cadre des acquisitions foncières.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 11

Votants: 11

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement convoqué le 21 février 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY par Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI par Pierre FAY

Absents et excusés : Pierre BOUVIER

Secrétaire de séance : Jacqueline HOTTERBECK

DE_2012_17 - Modification des statuts CCL transfert de compétence "construction d'une

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la dernière rédaction des statuts de la CCL entérinée par arrêté préfectoral n° 2010-257-1 du 14 septembre 2010 ;

Le Maire donne lecture du courriel du Président de la CCL qui propose de modifier l'article 6 des statuts de la Communauté de Communes du Laragnais en ajoutant la compétence suivante au bloc B (compétences optionnelles) paragraphe 4 (sécurité et prévention de la délinquance) :

« construction, aménagement et entretien de locaux administratifs et techniques et de locaux d'habitation destinés à être mis à disposition de l'Etat pour la brigade de gendarmerie de Laragne-Montéglin, conformément aux dispositions de l'article L.1311-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce transfert de compétence ;
- **VALIDE** la modification des statuts de la Communauté des Communes du Laragnais qui en découle.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 11

Votants: 11

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement convoqué le 21 février 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY par Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI par Pierre FAY

Absents et excusés : Pierre BOUVIER

Secrétaire de séance : Jacqueline HOTTERBECK

DE_2012_18 - Approbation du plan de zonage eau potable

Vu la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques LEMA du 30/12/2006,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le plan de zonage de l'eau potable, établi par la société Cereg Territoires dans le cadre du Schéma Directeur Communal d'Alimentation en Eau Potable.

Le plan de zonage d'eau potable permet alors de déterminer les secteurs dans lesquels la collectivité s'engage à assurer la distribution en eau potable

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le plan de zonage eau potable, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 29 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement convoqué le 21 février 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Bruno BAILLON par Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY par Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI par Pierre FAY

Absents et excusés : Pierre BOUVIER, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE

Secrétaire de séance : Jacqueline HOTTERBECK

DE_2012_19 - ouverture de crédit n°2 par anticipation
--

Monsieur la Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture anticipé de crédit suite au jugement du tribunal pour l'achat du terrain de Fontpetite).

Compte tenu de la date du vote du budget (mi-avril pour obtenir tous les éléments nécessaires : bases des impôts, attribution de subvention...), et que la facture doit être réglée très rapidement. Un reste à réaliser sur cette opération de 197000€ est disponible mais il manque 32 000€ pour régler la totalité du paiement. il propose aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à ouvrir le crédit correspondant.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** l'ouverture du crédit par anticipation de 32000€ au compte 2111 en dépense d'investissement du budget général pour l'achat du terrain.

- **PRECISE** que ce crédit sera inscrit au budget primitif 2012

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES- ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 29 février 2012

Séance Ordinaire 18 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 11

Date de convocation : **mardi 21 février 2012**

LE 29 février 2012 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire, sauf délibération 2012-5 à 2012-7 sous la présidence de Pierre FAY

PRESENTS : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

REPRESENTES : Bruno BAILLON, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI

ABSENTS : Pierre BOUVIER

Secrétaires de séance : Jacqueline HOTTERBECK – Yvette MARTIN

Délibérations du conseil à l'unanimité :

DE_2012_05- Compte Administratif 2011 - budget général

- Sous la présidence de pierre FAY **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	438 932.11	596 634.15	512 056.14	731 989.64	950 988.25	1 328 623.79
Total	438 932.11	596 634.15	512 056.14	731 989.64	950 988.25	1 328 623.79
Résultat de clôture		157 702.04		219 933.50		377 635.54
Restes à réaliser	2 932 900.00	179 647.00			2 932 900.00	179 647.00
Total cumulé	2 932 900.00	337 349.04		219 933.50	2 932 900.00	557 282.54
Résultat définitif	2 595 550.96			219 933.50	2 375 617.46	

DE_2012_06- Compte Administratif 2011 - caisse des écoles

- Sous la présidence de pierre FAY **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice			8 640.39	8 480.00	8 640.39	8 480.00
Total			8 640.39	8 480.00	8 640.39	8 480.00
Résultat de clôture			160.39		160.39	
Restes à réaliser						
Total cumulé			160.39		160.39	
Résultat définitif			160.39		160.39	

DE_2012_07- Compte Administratif 2011 - Budget de l'eau et assainissement

- Sous la présidence de pierre FAY **vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	286 625.23	288 938.92	82 275.60	99 088.49	368 900.83	388 027.41
TOTAL	286 625.23	288 938.92	82 275.60	99 088.49	368 900.83	388 027.41
Résultat de clôture		2 313.69		16 812.89		19 126.58
Restes à réaliser	132 000.00				132 000.00	
TOTAL CUMULE	132 000.00	2 313.69		16 812.89	132 000.00	19 126.58
RESULTAT DEFINITIF	129 686.31			16 812.89	112 873.42	

DE_2012_08- Compte de gestion 2011 - Budget général

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DE 2012 09- Compte de gestion 2011 - Caisse des écoles

- **DECLARE** que le compte de gestion de la caisse des écoles dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DE 2012 10- Compte de gestion 2011 - Budget de l'eau

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour le budget de l'eau, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

DE 2012 11- Affectation du résultat 2011 - Budget général

<ul style="list-style-type: none">• DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	
Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) Excédent antérieur	14338.62
reporté (report à nouveau - créditeur) Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	155587.06
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	219933.50
DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2011	234272.12
A.EXCEDENT AU 31/12/2011	234272.12
Affectation obligatoire * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 Solde disponible affecté comme suit: •— Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) •— Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - Ig 002)	234272.12
B.DEFICIT AU 31/12/2011	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

DE 2012 12- Affectation du résultat 2011 - Caisse des écoles

<ul style="list-style-type: none">• DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	
Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	350.05
RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT	
DEFICIT	-160.39
Résultat cumulé au 31/12/2011	189.66
A.EXCEDENT AU 31/12/2011	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 Solde disponible affecté comme suit: <ul style="list-style-type: none">•—Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)•—Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - Ig 002)	189.66
B DEFICIT AU 31/12/2011	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

DE 2012 13- Affectation du résultat 2011 - Budget de l'eau

<ul style="list-style-type: none">•—•—DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	
Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur) Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	18291.83€
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	16812 89€
DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2011	16812.89€
A.EXCEDENT AU 31/12/2011	16812.89€
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 Solde disponible affecté comme suit: <ul style="list-style-type: none">•—Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)•—Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - Ig 002)	16812.89€
B.DEFICIT AU 31/12/2011	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

DE 2012 14- Ouverture de crédit anticipée en investissement

- DECIDE** l'ouverture des crédits par anticipation avant le vote du budget suivant :
 - 1700 € à l'opération 18 (Schéma directeur d'eau potable), article 2031 en investissement du budget de l'eau pour la Communauté des Communes du Larnagnais
 - 7 500€ à l'opération 42 (Structuration urbaine) article 238 en investissement du budget général pour la Communauté des Communes du Larnagnais

- **PRECISE** que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2012

DE 2012 15- Choix du prestataire pour la maintenance informatique

- ACCEPTE** le devis présenté par AVENIR VISION pour un montant HT de 40€ de l'heure d'intervention + 0.50€/km parmi 3 propositions reçues pour la maintenance préventive et curative du parc informatique de la Commune.

DE 2012 16- Acquisition foncière pour la réalisation d'une place publique

●—AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement régissant les modalités de subventionnement régional dans le cadre des acquisitions foncières pour la demande de subvention pour l'acquisition du terrain situé à Fontpetite.

DE 2012 17- Modification des statuts CCL transfert de compétence "construction d'une gendarmerie »

- APPROUVE le transfert de compétence « construction, aménagement et entretien de locaux administratifs et techniques et de locaux d'habitation destinés à être mis à disposition de l'Etat pour la brigade de gendarmerie de Laragne-Montéglin, conformément aux dispositions de l'article L.1311-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

●—VALIDE la modification des statuts de la Communauté des Communes du Laragnais qui en découle.

DE 2012 18- Approbation du plan de zonage eau potable

- DECIDE d'approuver le plan de zonage eau potable, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage.

DE 2012 19- ouverture de crédit n°2 par anticipation

- DECIDE l'ouverture du crédit par anticipation de 32000€ au compte 2111 en dépense d'investissement du budget général pour l'achat du terrain de Font petite
- PRECISE que ce crédit sera inscrit au budget primitif 2012

L a séance est levée à 20 h 35

LE MAIRE
Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE
Jacqueline HOTTERBECK – Yvette MARTIN